N° 17 Février 1962

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Tél. 72-58-72)

(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)

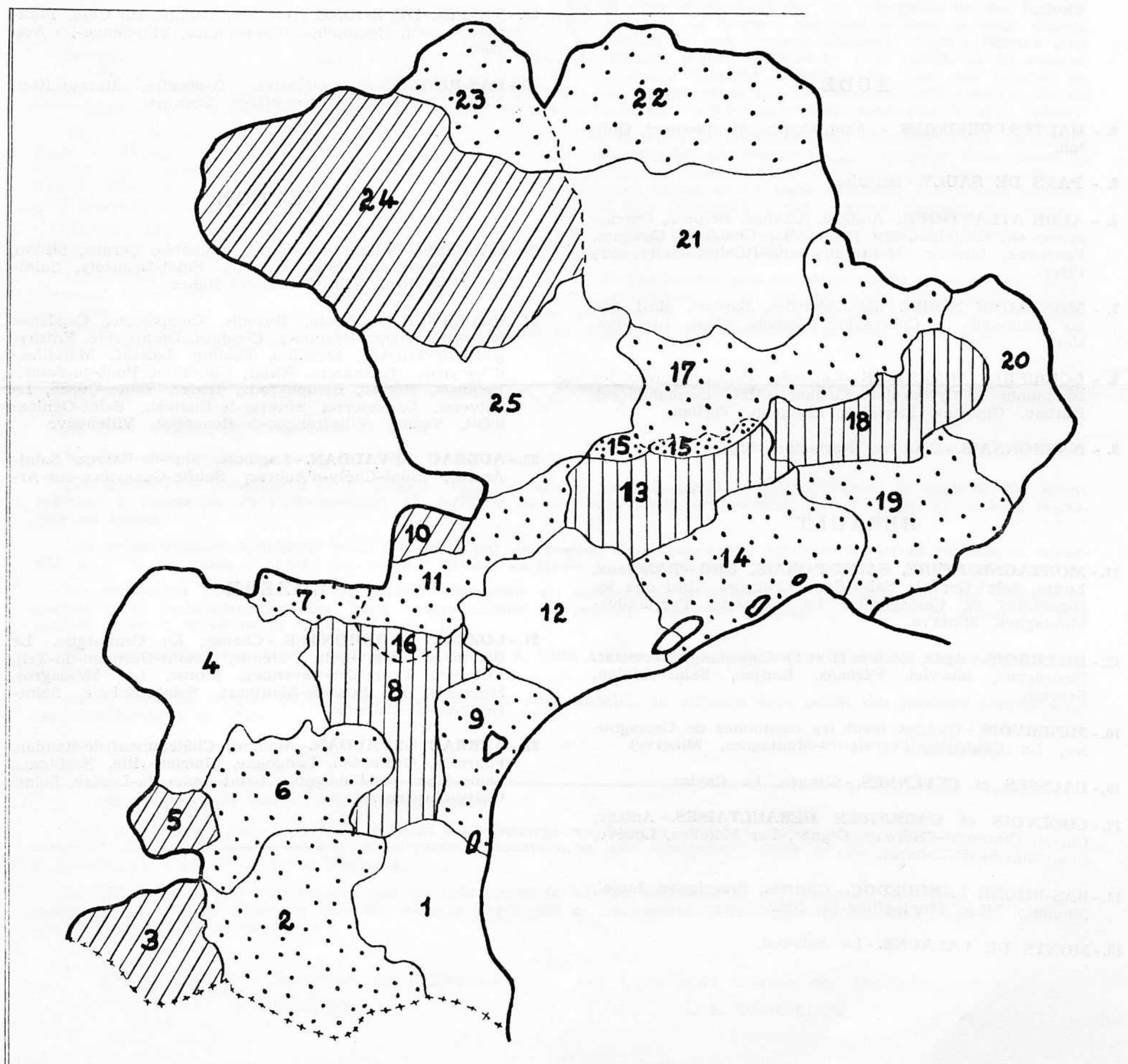
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.

C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL

12 NF

D L P 2-2-62 083860



NOMENCLATURE CANTONALE DES ZONES

PYRENEES-ORIENTALES

3. - **CAPCIR, CERDAGNE.** - Mont-Louis, Saillagouse.

2. - **CONFLENT, VALLESPIR, FENOUILLEDES, HAUTES CORBIERES.** - Arles-sur-Tech, Céret, Latour-de-France, Olette, Prades, Prats-de-Mollo, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Vinça.

1. - **PLAINE du ROUSSILLON.** - Argelès-sur-Mer, Millas, Perpignan (O. et E.), Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Thuir.

AUDE

6. - **HAUTES CORBIERES.** - Axat, Couiza, Mouthoumet, Quillan.

5. - **PAYS DE SAULT.** - Belcaire.

4. - **AUDE ATLANTIQUE.** - Alaigne, Alzonne, Belpech, Carcassonne (4), Castelnaudary (N. et S.), Chalabre, Conques, Fanjeaux, Limoux, Montréal, Saint-Hilaire, Salles-sur-l'Hers.

7. - **MONTAGNE NOIRE.** - Mas-Cabardès, Saissac, ainsi que les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière.

8. - **CORBIERES MINERVOIS.** - Capendu, Peyriac (moins les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière), Durban, Ginestas, Lagrasse, Lézignan, Tuchan.

9. - **NARBONNAIS.** - Coursan, Narbonne, Sigean.

HERAULT

11. - **MONTAGNE NOIRE, SAINT-PONAIS, ORB.** - Bédarieux, Lunas, Saint-Gervais, Saint-Pons, Olargues, ainsi que les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve.

12. - **BITERROIS.** - Agde, Béziers (1 et 2), Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Servian.

16. - **MINERVOIS.** - Olonzac (sauf les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve).

15. - **CAUSSES et CEVENNES.** - Ganges, Le Caylar.

13. - **LODEVOIS et GARRIGUES HERAULTAISES.** - Aniane, Claret, Clermont-l'Hérault, Gignac, Les Matelles, Lodève, Saint-Martin-de-Londres.

14. - **BAS-RHONE LANGUEDOC.** - Castries, Frontignan, Lunel, Mauguio, Mèze, Montpellier (4), Sète.

10. - **MONTS DE LACAUNE.** - La Salvetat.

GARD

17. - **CEVENNES.** - Anduze, Alzon, Alès, Barjac, Bessèges, Genolhac, La Grand'Combe, Le Vigan, Lasalle, Saint-Ambroix, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Jean-du-Gard, Sumène, Trêves, Valleraugue.

18. - **GARRIGUES et VALLEES GARDOISES.** - Lédignan, Lussan, Quissac, Saint-Chaptes, Saint-Hippolyte, Saint-Mamert, Sauve, Uzès, Vézenobres.

20. - **VALLEE DU RHONE.** - Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon.

19. - **BAS-RHONE.** - Aigues-Mortes, Beaucaire, Marguerittes, Nimes, Saint-Gilles, Sommières, Vauvert.

AVEYRON

25. - **CAUSSES.** - Belmont-sur-Rance, Camarès, Cornus, Millau, Nant, Peyreleau, Saint-Affrique, Saint-Beauzély, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance.

24. - **ROUERGUE.** - Aubin, Bozouls, Campagnac, Capdenac (Gare), Cassagnes-Bégonhès, Conques, Decazeville, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Estaing, Laissac, Marcillac-d'Aveyron, Montbazens, Najac, Naucelles, Pont-de-Salars, Réquista, Rignac, Rieupeyroux, Rodez, Salles-Curan, La Salvetat, Sauveterre, Sévérac-le-Château, Saint-Geniez-d'Olt, Vezins, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve.

23. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Laguiole, Mur-de-Barrez, Saint-Amans, Saint-Chély-d'Aubrac, Sainte-Geneviève-sur-Argence.

LOZERE

21. - **LOZERE MERIDIONALE.** - Chanac, La Canourgue, Le Bleymard, Marvejols, Mende, Saint-Germain-du-Teil, Villefort, Barre-des-Cévennes, Florac, Le Massegros, Meyrueis, Le Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte.

22. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Aumont, Châteauneuf-de-Randon, Fournels, Grandrieu, Langogne, Malzieu-ville, Nasbinals, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Amans-la-Lozère, Saint-Chély-d'Apcher.

LE MONILIA DE L'ABRICOTIER

Les dégâts qu'occasionne à l'abricotier, le Monilia, sont parfois catastrophiques. Le Monilia est en effet le responsable du « roussissement » des fleurs, roussissement que l'on impute très souvent au brouillard et au gel ; le gel n'est en rien responsable, quant au brouillard ce n'est qu'indirectement qu'il a provoqué la disparition des fleurs, par l'hygrométrie excessive dont il est responsable, hygrométrie qui a favorisé l'évolution du Monilia.

Le champignon responsable de la maladie hiverne sous l'écorce des organes tués au cours du printemps précédent : bouquets floraux, rameaux, fruits momifiés.

Le Monilia (Monilia laxa) entre en activité au cours du mois de janvier avec d'autant plus de rapidité que la température est plus douce et l'hygrométrie plus élevée. Bientôt on observe de petits amas grisâtres (coussinets sporifères) ; les spores sont à maturité dispersées par le vent. Si elles se déposent sur des bourgeons ou des boutons floraux, ces spores évoluent sur les jeunes tissus et germent, émettant un filament qui pénètre dans la fleur, détruit l'ovaire, le mycélium étant installé, envahit la brindille ou le bouquet de mai. Lorsque plusieurs organes floraux sont contaminés puis détruits, on observe couramment la mort du rameau, lequel se dessèche puis exsude de la gomme à la base de la portion de branche malade. La branche ou le rameau desséché constitue dès lors une réserve de spores pour l'hiver suivant. L'émondage sanitaire sera donc l'un des premiers moyens de lutte qu'il convient de ne pas négliger. Cette opération chirurgicale doit être réalisée à l'automne (octobre-novembre) pour être le plus efficace.

Mais dès la formation des jeunes fruits, ceux-ci peuvent être victimes de contaminations secondaires qui entraînent leur dessèchement et leur chute. Une troisième période de contamination se produit parfois quelques jours avant la récolte. Les attaques de Monilia sont d'importance variable selon les années. Elles dépendent de l'état sanitaire de l'arbre lui-même, de l'état sanitaire du verger, de la climatologie locale et du stade végétatif ; les arbres négligés sont toujours plus attaqués que les arbres régulièrement nettoyés par l'élimination des organes malades ou morts.

Il faut, d'autre part, ne pas oublier qu'une floraison longue (plus de 10 jours) est plus propice au Monilia qu'une floraison rapide. D'où l'importance plus grande des attaques de Monilia en 1959, qu'en 1960 et 1961.

L'observation minutieuse des conditions climatologiques, le développement plus ou moins rapide de la maladie (température, brouillard, pluie) est difficilement réalisable par l'arboriculteur ; il en est de même du contrôle du rôle joué par les vents desséchants qui souvent arrêtent la germination des spores. C'est pourquoi l'étude et l'interprétation des facteurs climatologiques sont réalisées par la Station d'Avertissements Agricoles qui possède dans les 4 départements littoraux 70 postes d'observations.

Nous pouvons donc conseiller un système de lutte basée sur la prévention en fonction de deux types de traitements :

a) Trois traitements obligatoires (1, 2, 3).

b) Des traitements d'opportunité (1 bis, 2 bis, 3 bis, 3 ter).

Les traitements obligatoires (1, 2, 3) sont réalisés avant le stade B, après le stade C, après le stade E. Ils seront exécutés à l'initiative de l'arboriculteur en fonction du développement des boutons floraux (voir le tableau reproduit au verso).

Les traitements d'opportunité sont conseillés par la Station d'Avertissements Agricoles et seront réalisés, si nécessité il y a, au stade C (1 bis), au stade F (2 bis), au stade G (3 bis) et quelquefois au stade H (3 ter).

Un traitement (3 quater) est quelquefois nécessaire au moment où la couleur du fruit vire ; pour les traitements numéro 1 et éventuellement 1 bis, nous recommandons les produits cupriques, lesquels ne doivent en aucun cas être utilisés après le début de la floraison (stade D).

Pour les traitements 2 et 3 (et éventuellement 3, 3 bis, 3 ter et 3 quater) utiliser le T.M.T.D., le Captane, le Zinèbe, le Zirame.

Enfin, dans les vergers où l'Oïdium de l'abricotier s'est installé, on utilisera avec profit des produits soufrés pour les traitements 3 et 3 bis.

L. L. TROUILLON.

ABONNEMENTS 1962. — REABONNEMENTS

Tous nos lecteurs dont le présent bulletin est surchargé au tampon violet de la mention « Votre abonnement est terminé » doivent d'urgence nous faire parvenir le montant de leur abonnement faute de quoi ils ne recevraient pas le numéro de mars de la revue Phytoma.

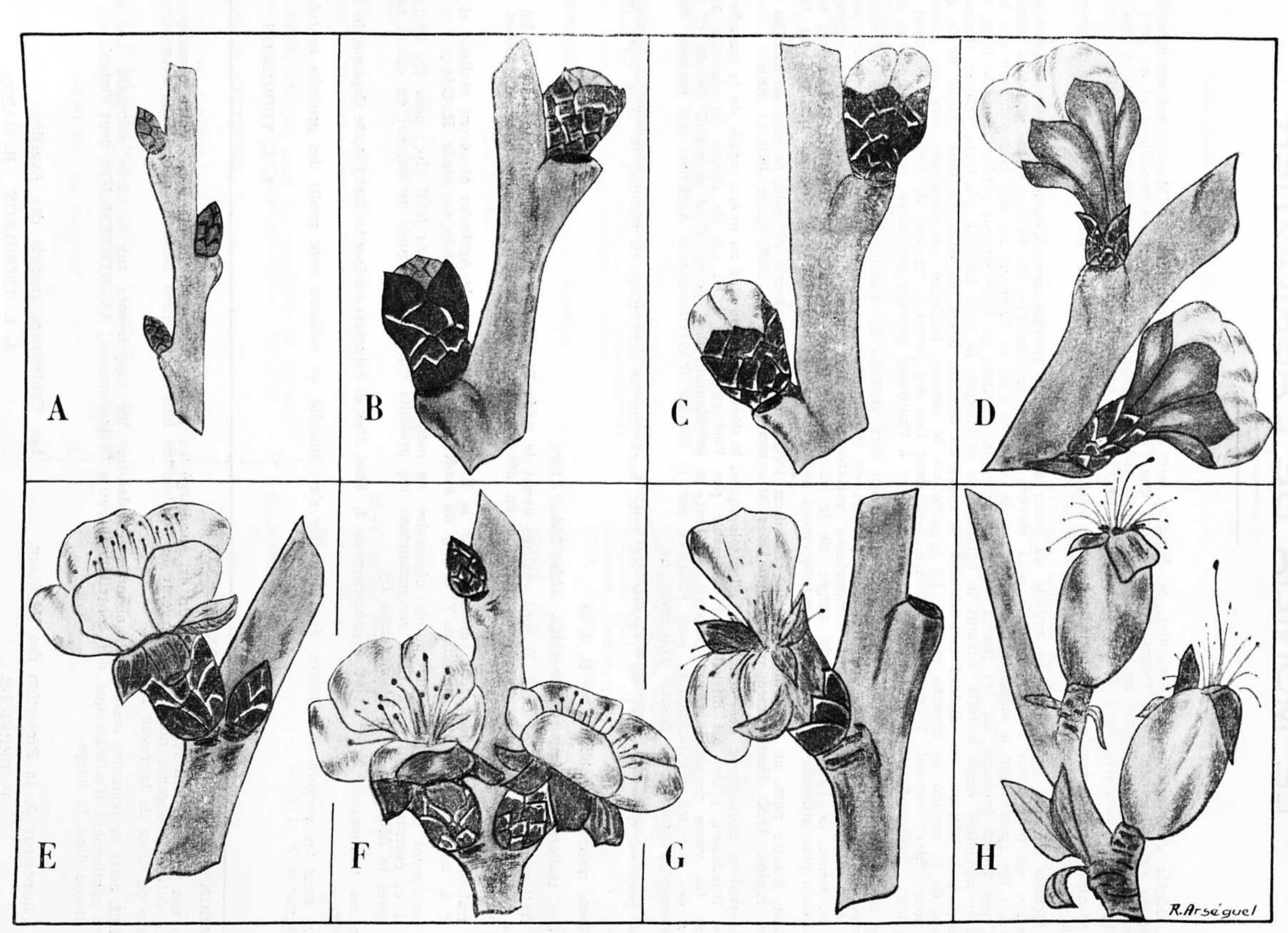
En 1962, nous ne pourrons assurer aux abonnés retardataires les suppléments aux numéros mensuels. Les suppléments ne contiennent d'ailleurs que des conseils impératifs de traitements : AVERTISSEMENTS dont l'intérêt est extrêmement limité dans le temps.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L. L. TROUILLON R. MARIO.


STADES REPÈRES DE L'ABRICOTIER
A
B
C
D
E
F
G
H
R. Arséguel
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX — 1960